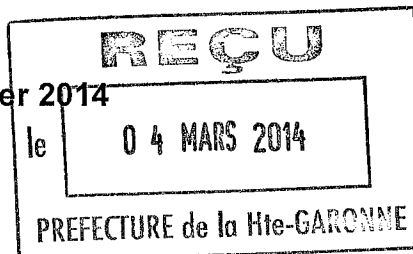


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 20 Février 2014



10 – INVESTISSEMENTS METRO

10.4 – Avenant n°3 au marché n° M2012-026 conclu avec la société ALAPONT France pour le renouvellement du parc d'ascenseurs de Tisséo – lot n°1 : Ligne A du métro et centres de production : ascenseurs neufs – Approbation et autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU & MAUREL ; MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL & SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON & SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND & LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON & M. SUAUD.

Le Président de Tisséo-SMTC a notifié le 1^{er} août 2012 le marché n° M2012-026 pour le renouvellement du parc d'ascenseurs de Tisséo sur la ligne A du métro et centres de production à la société ALAPONT FRANCE qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme – Fourniture et pose d'ascenseurs neufs sur la ligne A du métro : 2 775 685, 00 Euros H.T;
- Tranche conditionnelle 1 – Travaux suite à vandalisme : montant total maximum de 100 000,00 Euros H.T;
- Tranche conditionnelle 2 – Fourniture et pose d'ascenseurs supplémentaires : montant total maximum de 400 000,00 Euros H.T;

Le marché a été conclu pour une durée de 4 ans.

A ce jour, seule la tranche conditionnelle 1 a fait l'objet d'une décision d'affermissement (ordre de service n°4).

Un avenant n°1 en date du 15 février 2013 a eu pour objet de :

- de réduire la durée de la période de préparation du marché;
- de réaliser des travaux supplémentaires pour certains appareils (dont 3 PIP);
- la prise en compte d'évolutions mineures apportées aux cabines d'ascenseurs ainsi que sur les modalités d'intervention de certains appareils.

L'avenant n°1 a augmenté le montant total du marché de 2 013,00 Euros H.T.

Un avenant n°2 en date du 18 juin 2013 a eu pour objet de :

- de réaliser des travaux complémentaires sur certains appareils (dont 8 PIP);
- d'améliorer la qualité de la visserie cabine;
- de traiter l'infiltration d'eau en gaine à Bellefontaine;
- de fournir un système d'analyse de réseau électrique.

L'avenant n°2 a augmenté le montant total du marché de 18 361,00 Euros H.T.

Le présent avenant n° 3 qui concerne la tranche ferme et la tranche conditionnelle 2 du marché a pour objet :

- de prendre en compte les contraintes systèmes de Tisséo sur l'interphonie ;
- de prendre en compte les conséquences de ces contraintes système sur les modalités d'admission des prestations effectuées en 2013 et ce jusqu'à la mise en œuvre de l'interphonie définitive (prévue fin 2014) ;
- de prendre acte d'un planning révisé pour les interventions de 2014 suite au retard pris en 2013 ;
- de prévoir un calfeutrement coupe-feu adapté pour certains équipements de la station Fontaine Lestang ;
- de prévoir la mise en œuvre de signalétique complémentaire en cabine ;

Le montant total de l'avenant n°3 au contrat est donc fixé à 200 815,00 Euros H.T :

Adaptation du système d'interphonie	156 450,00
Calfeutrement coupe-feu adapté	17 695,00
Signalétique complémentaire en cabine	26 670,00
Total	200 815,00

Le montant de la tranche ferme suite à l'avenant 3 est donc porté à 2 996 874,00 Euros H.T.

La plus-value s'élève donc à 8% du contrat initial.

Récapitulatif des différents avenants relatifs au marché M-2012-026 :

	Montant en € HT	Evolution cumulée par rapport au montant initial
Tranche ferme	2 775 685,00	-
Avenant 1 sur tranche ferme	+ 2 013,00	+0,07% (montant Tranche ferme uniquement car tranches conditionnelles non affermies)
Avenant 2 sur tranche ferme	+ 18 361,00	+0,734% (Montant Tranche ferme + tranche conditionnelle 1 affermie)
Avenant 3 sur tranche ferme	+ 200 815,00	+8% (Montant Tranche ferme + tranche conditionnelle 1 affermie)

La Commission d'appel d'offres du 10/02/2014 a donné un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant n°3 et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

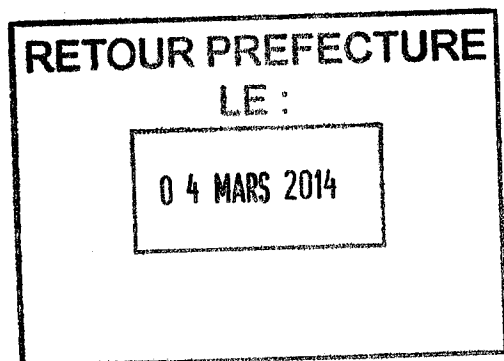
*
* *

Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de M. le Président ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes dudit avenant ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 au marché n° M2012-026;

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pierre COHEN